



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**BAIL EMPHYTEOTIQUE  
ADMINISTRATIF  
AVEC L'OPAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Anita JOULAIN à Paul DADEN
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN
- Morgane HEMON à Valérie VOISIN

Date de convocation : 12 novembre 2018

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, indique la municipalité souhaite faciliter et favoriser l'accès au logement pour tous et le maintien à domicile des personnes âgées en leur permettant de vivre de façon indépendante en toute sécurité, c'est pourquoi elle a fait appel à l'OPAC pour réaliser des logements collectifs locatifs au cœur du bourg.

Dans ce cadre, la Commune de TREGUNC mettrait à la disposition de l'OPAC un terrain dont elle est propriétaire, situé au bourg, figurant au cadastre de la manière suivante :

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

SECTION	NUMERO	CONTENANCE
AC	280	04a 17ca
AC	313	03a 95ca
AC	315	03a 54ca
AC	316	13a 13ca
AC	355	04a 97ca
TOTAL		29a 76ca

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le **26 NOV. 2018**

ID : 029-212902936-20181119-DE19113-DE

Le projet consiste en la réalisation de 3 bâtiments comprenant au total 24 logements, une salle commune dans l'un des bâtiments ainsi que des stationnements pour les locataires, des espaces verts et un cheminement piétonnier.

L'un des bâtiments sera réservé aux personnes âgées. Cette résidence, prévue en plein cœur de bourg, à proximité des commerces, des médecins et des installations associatives, disposera d'un espace extérieur accessible et convivial et d'une grande salle commune qui favoriseront les échanges. Différentes animations et activités y seront proposées en partenariat avec les associations locales.

Le bail serait conclu pour une durée de cinquante-cinq (55) années moyennant un loyer annuel de 500€ (Cinq cent euros).

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;**

**Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 6 novembre 2018 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail emphytéotique administratif avec l'OPAC et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 21 novembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

